

« Enquête de victimation » OND 2007

Collecte des données entre janvier et mars 2007

Nombre de personnes interrogées : 17 496

Nombre des personnes entre 18 et 60 ans ayant répondu au questionnaire sur les violences physiques et sexuelles intra ménages : 11249

Pour la première fois depuis sa création en novembre 2003, l'Observatoire National de la Délinquance (OND) dispose avec l'enquête « cadre de vie et sécurité » de données de victimation, sur toutes les formes de violences physiques ou sexuelles, y compris celles commises au sein des familles et dans le couple. Il apparaît ainsi que, selon leurs réponses aux questions de l'enquête, **près de 2 millions de personnes de 18 à 60 ans**, soit 5,6 % d'entre elles, **ont subi des violences physiques ou sexuelles au cours des années 2005-2006.**

En 2005 et 2006, sur les 1,6 millions des personnes ayant déclaré avoir été victimes d'au moins un acte de violences physiques, **50% ont été victimes de violences de la part d'une personne vivant avec elle.**

Violences Physiques en 2005/2006 : 1,6 millions de victimes

- 930 000 victimes de violences physiques commises par une personne qui ne vit pas avec elles, violences hors ménage,
- 820 000 victimes d'un auteur vivant avec elle, violences intra ménage.

1,3% des personnes de 18 à 60 ans ont déclaré avoir subi au moins un acte de violences sexuelles (hors ou au sein du ménage)

Hommes et femmes victimes.

Les hommes sont majoritaires parmi les victimes de violences hors ménage alors que les violences sexuelles hors ménage et les violences physiques ou sexuelles intra ménage visent les plus souvent des femmes.

Toutes formes de violences confondues, ce sont près de 1,1 millions de femmes de 18 à 60 ans qui ont été victimes en 2005 ou en 2006 et environ 900 000 hommes.

Soit :

- 6,1% de femmes victimes
- 5,21% d'hommes victimes

Caractéristiques des atteintes subies.

Les victimes hors ménage ont déclaré le plus souvent avoir subi un seul acte de violences en 2005-2006 alors que, dans leur majorité, les victimes d'une personne vivant avec elles ont subi deux atteintes ou plus. En particulier, près de la moitié des femmes de 18 à 60 ans victimes de violences au sein du ménage déclarent au moins trois actes en 2005-2006.

On estime que le nombre de victimes de viols et tentatives est d'environ 230 000 dont un peu plus de 130 000 ont subi un viol :

Soit :

- 28,3 % des victimes de violences sexuelles de 18 à 60 ans en 2005 et 2006.

Le nombre d'hommes se déclarant victimes de viols est quasiment nul, ce qui signifie que **les 130 000 victimes de viols sont presque exclusivement des femmes.**

Les auteurs des violences.

Près de 88 % des auteurs de violences physiques hors ménage sont des hommes, sachant que lorsque la victime est aussi un homme cette proportion atteint 95 %. Les femmes victimes de violences physiques hors ménage ont été à 78 % victimes d'hommes mais aussi, pour 17,8 % d'entre elles, victimes d'une autre femme.

Pour les violences hors ménage, les hommes sont en majorité (58,8 %) victimes d'un inconnu alors que l'auteur est connu personnellement par 55 % des femmes victimes. Il s'agit pour 32 % d'entre elles d'un ex-conjoint : en 2005 et 2006, environ 120 000 femmes ont été victimes de violences physiques de la part d'un ex conjoint.

Pour plus de 50 % des 890 000 victimes de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage, soit 450 000 personnes, l'auteur des faits subis est le conjoint.

On estime le nombre de femmes victimes de leur conjoint, sur 2 ans, à plus de 330 000. Il est trois fois supérieur à celui des hommes ayant déclaré avoir été victimes de leur conjoint.

La gravité des conséquences des violences subies entre conjoint est bien différente selon le sexe de la victime. Moins de 10 % des hommes victimes de violences intra ménage dont l'auteur est le conjoint déclarent qu'elles lui ont causé des blessures alors que 48 % des femmes victimes de leur conjoint sont dans ce cas.

Le signalement des violences.

La proportion de victimes de violences sexuelles hors ménage ou de violences intra ménage qui ont porté plainte ne dépasse pas 10 %. **Ce que l'on peut appeler le taux de plainte s'établit pour les violences sexuelles hors ménage à 8,4 % et pour les violences intra ménage à 8,8 %.** Ces valeurs sont particulièrement **faibles, eu égard notamment à la fréquence de la plainte** en cas de violences physiques hors ménage qui se situe à 28,8 % ou en cas de vols avec violences (52 %).

Même s'il s'élève en cas de viols et tentatives ou en cas de violences physiques intra ménage suivies de blessures, y compris pour ces atteintes que l'on peut identifier comme les plus graves, le taux de plainte demeure faible en comparaison de celui des autres atteintes violentes aux personnes, il est inférieur à 12 % pour les viols et tentatives et ne dépasse pas 16 % pour les violences intra ménage avec blessures.

Plus de 75 % des victimes de violences sexuelles hors ménage et 84 % des victimes de violence intra ménage n'ont fait aucun signalement à la police ou à la gendarmerie, que ce soit sous forme de plainte ou de main courante. Interrogées sur les motifs de ce que l'on appelle le « non report », les victimes de violences sexuelles expliquent près de deux fois sur trois « que cela n'aurait servi à rien » ou encore qu'elles ont préféré « trouver une autre solution ». Ce motif revient encore plus souvent chez les victimes de violences intra ménage, plus de 77 % l'invoquent pour motiver l'absence de signalement. Cette volonté « de trouver » une autre solution est même citée par plus de 82 % des femmes victimes de violences intra ménage.